

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2007/343 du 6 septembre 2007

3910/665

En vigueur à partir du 1 septembre 2007

Tarifs; soins dentaires; 01-09-2007.

Suite à l'arrêté royal du 31 août 2007, (Moniteur Belge du 6 septembre 2007), modifiant l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, et suite à l'arrêté royal du 31 août 2007, (Moniteur Belge du 6 septembre 2007), modifiant l'arrêté royal du 29 février 1996 portant fixation de l'intervention personnelle des bénéficiaires pour certaines prestations dentaires, il y a lieu de modifier les tarifs des prestations dentaires.

La circulaire OA n°2007/184 – 3910/648 du 30 mai 2007 doit être supprimée et remplacée par la présente circulaire.

Prestations dentaires**Date d'application : 1^{er} septembre 2007**

Le Fonctionnaire Dirigeant,

H. De Ridder
Directeur général.

Annexes :

[inhtand-01-09-2007](#)[tand01-09-2007-web](#)

Table des matières

§ 1. Prestations jusqu'au 12^{ème} anniversaire

1. Consultations

- a) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, jusqu'au 12^{ème} anniversaire 4
- b) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, jusqu'au 12^{ème} anniversaire 4
- c) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, jusqu'au 12^{ème} anniversaire 4
- d) Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, jusqu'au 12^{ème} anniversaire 4
- e) Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, jusqu'au 12^{ème} anniversaire 4

2. Traitements préventifs

- a) Examen buccal, jusqu'au 12^{ème} anniversaire 5
- b) Scellement de fissures et de puits d'une dent définitive, par dent, jusqu'au 12^{ème} anniversaire 5
- c) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 12^{ème} anniversaire 5
- d) Détartrage, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 12^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne 5
- e) Détartrage, par quadrant et par année civile, jusqu'au 12^{ème} anniversaire (suite à une maladie ou traitement médical : voir conditions reprises à l'art. 5 § 1 de la nomenclature) 5

3. Soins conservateurs

- a) Obturation(s) de cavité(s) de dent lactéale, jusqu'au 12^{ème} anniversaire 6
- b) Soins conservateurs de dents définitives chez l'enfant jusqu'au 12^{ème} anniversaire 6
- c) Pulpotomie et obturation de la chambre pulpaire d'une dent lactéale jusqu'au 12^{ème} anniversaire 6
- d) Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire jusqu'au 12^{ème} anniversaire 6
- e) Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire jusqu'au 12^{ème} anniversaire 6
- f) Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur canines ou incisives, jusqu'au 12^{ème} anniversaire, par dent 6
- g) Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, jusqu'au 12^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents 7
- h) Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, jusqu'au 12^{ème} anniversaire 7

4. Extractions

- a) Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 12^{ème} anniversaire 7
- b) Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 12^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance 7

5. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

- A. Prothèses amovibles jusqu'au 12^{ème} anniversaire (après accord du Conseil Technique Dentaire) 7
- B. Prestations sur les prothèses amovibles jusqu'au 12^{ème} anniversaire 8

6. Radiographies 8

§ 2. Prestations à partir du 12^{ème} anniversaire

1. Consultations

- a) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, à partir du 12^{ème} anniversaire 9
- b) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, à partir du 12^{ème} anniversaire 9
- c) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, à partir du 12^{ème} anniversaire 9
- d) Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, à partir du 12^{ème} anniversaire 9
- e) Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 12^{ème} anniversaire 9

2. Traitements préventifs

- a) Examen buccal semestriel, à partir du 12^{ème} anniversaire 9
- b) Examen buccal annuel, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 56^{ème} anniversaire 10
- c) Scellement de fissures et de puits à partir du 12^{ème} anniversaire jusqu'au 14^{ème} anniversaire, uniquement sur les dents définitives, par dent 10
- d) Détartrage, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 12^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne 10
- e) Détartrage, par quadrant et par année civile, à partir du 12^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire (suite à une maladie ou traitement médical : voir conditions reprises à l'art. 5 §2 de la nomenclature) 10
- f) Détartrage, par quadrant et par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire 10

3. Parodontologie

Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, du 18^{ème} anniversaire et jusqu'au 36^{ème} anniversaire 11

4. Soins conservateurs

- a) Obturation(s) de cavité(s) de dent lactéale, à partir du 12^{ème} anniversaire 11
- b) Soins conservateurs de dents définitives chez le bénéficiaire à partir du 12^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire 11
- c) Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire à partir du 12^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire 11
- d) Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, à partir du 12^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire 11
- e) Soins conservateurs de dents chez le bénéficiaire à partir du 18^{ème} anniversaire 11
- f) Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire à partir du 18^{ème} anniversaire 12
- g) Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur canines ou incisives, à partir du 12^{ème} anniversaire, par dent 12
- h) Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, à partir du 12^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents 12
- i) Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, à partir du 12^{ème} anniversaire 12

5. Extractions

- a) *Extraction d'une dent du 12^{ème} anniversaire au 15^{ème} anniversaire ou à partir du 66^{ème} anniversaire* 12
- b) *Extraction d'une dent du 12^{ème} anniversaire au 15^{ème} anniversaire ou à partir du 66^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance* 12
- c) *Extraction d'une dent à partir du 15^{ème} anniversaire jusqu'au 66^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 bis* 13
- d) *Extraction d'une dent à partir du 15^{ème} anniversaire jusqu'au 66^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 bis, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance* 13

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

- A. *Prothèses amovibles à partir du 12^{ème} anniversaire (jusqu'au 50^{ème} anniversaire, l'intervention n'est due qu'après accord du Conseil Technique Dentaire ou du médecin conseil)* 13
- B. *Prestations sur les prothèses amovibles à partir du 12^{ème} anniversaire* 14

7. Radiographies

14

§ 3. Autres prestations

Traitements orthodontiques

15

**Taux des honoraires et prix servant de base pour le calcul de
l'intervention de l'assurance dans le coût des prestations dentaires
à partir du 1^{er} SEPTEMBRE 2007**

Accès à la nomenclature réservé aux:

- (1) *dentiste généraliste, médecin-dentiste, médecin spécialiste stomatologie*
 (2) *dentiste spécialiste orthodontie*
 (3) *dentiste spécialiste parodontologie*

§ 1. Prestations jusqu'au 12^{ème} anniversaire

1. Consultations

a) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, jusqu'au 12^{ème} anniversaire*

N = 3,711286 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) 371011 371022 = N 5	18,56	18,56	18,56

b) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, jusqu'au 12^{ème} anniversaire*

N = 3,711286 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(2) 371092 371103 = N 6	22,27	22,27	22,27

c) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie jusqu'au 12^{ème} anniversaire*

N = 3,711286 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(3) 371114 371125 = N 6	22,27	22,27	22,27

d) *Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, jusqu'au 12^{ème} anniversaire*

N = 2,341148 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 371033 371044 = N 11	25,75	25,75	25,75

e) *Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, jusqu'au 12^{ème} anniversaire*

N = 2,671523 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 371055 371066 = N 3	8,01	8,01	8,01
(1,2,3) 371070 371081 = N 6,5	17,36	17,36	17,36

2. Traitements préventifs

5.

a) Examen buccal, jusqu'au 12^{ème} anniversaire

N = 2,848133 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 371556 371560 = N 7	19,94	19,94	19,94
(1,2,3) 371571 371582 = N 7	19,94	19,94	19,94

b) Scellement de fissures et de puits d'une dent définitive, par dent, jusqu'au 12^{ème} anniversaire

L = 1,195824 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) 372514 372525 = L 10	11,96	11,96	11,96
(1) 372536 372540 = L 7	8,37	8,37	8,37

c) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 12^{ème} anniversaire

L = 1,161542 EUR

Numéro de code	Honoraires	Interventions	
		Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel
(1,3) 371792 371803 = L 10	11,62	11,62	11,62
(1,3) 371814 371825 = L 10	11,62	11,62	11,62
(1,3) 371836 371840 = L 10	11,62	11,62	11,62
(1,3) 371851 371862 = L 10	11,62	11,62	11,62
(1,3) 371873 371884 = L 10	11,62	11,62	11,62

d) Détartrage, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 12^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne

L = 1,195824 EUR

Numéro de code	Honoraires	Interventions	
		Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel
(1,3) 371696 371700 = L 10	11,96	11,96	11,96
(1,3) 371711 371722 = L 10	11,96	11,96	11,96
(1,3) 371733 371744 = L 10	11,96	11,96	11,96
(1,3) 371755 371766 = L 10	11,96	11,96	11,96
(1,3) 371770 371781 = L 10	11,96	11,96	11,96

e) Détartrage, par quadrant et par année civile, jusqu'au 12^{ème} anniversaire (suite à une maladie ou traitement médical : voir conditions reprises à l'art. 5 § 1 de la nomenclature)

L = 1,195824 EUR

Numéro de code	Honoraires	Interventions	
		Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel
(1,3) 371394 371405 = L 10	11,96	11,96	11,96
(1,3) 371416 371420 = L 10	11,96	11,96	11,96
(1,3) 371431 371442 = L 10	11,96	11,96	11,96
(1,3) 371453 371464 = L 10	11,96	11,96	11,96
(1,3) 371475 371486 = L 10	11,96	11,96	11,96

3. Soins conservateurs

6.

a) Obturation(s) de cavité(s) de dent lactéale, jusqu'au 12^{ème} anniversaire

L = 1,280870 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	373811	373822	= L	30	38,43	38,43	38,43
(1)	373833	373844	= L	40	51,23	51,23	51,23
(1)	373855	373866	= L	50	64,04	64,04	64,04

b) Soins conservateurs de dents définitives chez l'enfant jusqu'au 12^{ème} anniversaire

L = 1,280870 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	373892	373903	= L	30	38,43	38,43	38,43
(1)	373914	373925	= L	40	51,23	51,23	51,23
(1)	373936	373940	= L	50	64,04	64,04	64,04
(1)	373951	373962	= L	60	76,85	76,85	76,85
(1)	373973	373984	= L	70	89,66	89,66	89,66

c) Pulpotomie et obturation de la chambre pulpaire d'une dent lactéale jusqu'au 12^{ème} anniversaire

L = 1,254537 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	374356	374360	= L	29	36,38	36,38	36,38

d) Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire jusqu'au 12^{ème} anniversaire

L = 1,658728 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	374312	374323	= L	44	72,98	72,98	72,98
(1)	374533	374544	= L	53	87,91	87,91	87,91
(1)	374555	374566	= L	80	132,70	132,70	132,70
(1)	374570	374581	= L	106	175,83	175,83	175,83

e) Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire jusqu'au 12^{ème} anniversaire

L = 1,934287 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	374754	374765	= L	15	29,01	29,01	29,01
(1,3)	374776	374780	= L	20	38,69	38,69	38,69

f) Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur canines ou incisives, jusqu'au 12^{ème} anniversaire, par dent

L = 1,280870 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	373590	373601	= L	7,81	10,00	10,00	10,00

g) Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, jusqu'au 12^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents

L = 1,280870 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	373612	373623	= L	7,81	10,00	10,00	10,00

h) Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, jusqu'au 12^{ème} anniversaire

L = 1,280870 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	373575	373586	= L	58,55	74,99	74,99	74,99

4. Extractions

a) Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 12^{ème} anniversaire

L = 1,470258 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	374850	374861	= L	21,21	31,18	31,18	31,18

b) Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 12^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance

L = 1,470258 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	374872	374883	= L	15	22,05	22,05	22,05

5. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

A. Prothèses amovibles jusqu'au 12^{ème} anniversaire (après accord du Conseil Technique Dentaire)

L = 0,820304 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	378954	378965	pour L	376	308,43	308,43	308,43
(1)	378976	378980	pour L	376	308,43	308,43	308,43
(1)	378954	378965	pour L	412	337,97	337,97	337,97
(1)	378976	378980	pour L	412	337,97	337,97	337,97
(1)	378954	378965	pour L	453	371,60	371,60	371,60
(1)	378976	378980	pour L	453	371,60	371,60	371,60
(1)	378954	378965	pour L	526	431,48	431,48	431,48
(1)	378976	378980	pour L	526	431,48	431,48	431,48
(1)	378954	378965	pour L	600	492,18	492,18	492,18
(1)	378976	378980	pour L	600	492,18	492,18	492,18

(*) Les honoraires sont fixés au cas par cas par le Conseil Technique Dentaire. L'intervention est égale aux honoraires.

B. Prestations sur les prothèses amovibles jusqu'au 12^{ème} anniversaire

L = 0,820304 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
1. Réparation ou adjonction			
(1) 379013 379024 = L 61,5	50,45	50,45	50,45
(1) 379035 379046 = L 61,5	50,45	50,45	50,45
(1) 379050 379061 = L 85	69,73	69,73	69,73
(1) 379072 379083 = L 85	69,73	69,73	69,73
(1) 379094 379105 = L 24,5	20,10	20,10	20,10
(1) 379116 379120 = L 24,5	20,10	20,10	20,10
2. Remplacement de la base	(*)		
(1) 379131 379142 pour L 376	92,53	92,53	92,53
(1) 379153 379164 pour L 376	92,53	92,53	92,53
(1) 379131 379142 pour L 412	101,39	101,39	101,39
(1) 379153 379164 pour L 412	101,39	101,39	101,39
(1) 379131 379142 pour L 453	111,48	111,48	111,48
(1) 379153 379164 pour L 453	111,48	111,48	111,48
(1) 379131 379142 pour L 526	129,44	129,44	129,44
(1) 379153 379164 pour L 526	129,44	129,44	129,44
(1) 379131 379142 pour L 600	147,65	147,65	147,65
(1) 379153 379164 pour L 600	147,65	147,65	147,65

(*) Les honoraires pour le remplacement de la base s'élèvent à 30% des honoraires fixés pour la prothèse. L'intervention est égale aux honoraires.

6. Radiographies

N = 0,815069 EUR

Numéro de code	Honoraires		Interventions bénéficiaires AVEC régime préférentiel		Interventions bénéficiaires SANS régime préférentiel	
	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)
(1,2,3) 377016 377020 = N 26	21,19	15,89	21,19	15,89	21,19	15,89
(1,2,3) 377031 377042 = N 13	10,60	7,95	10,60	7,95	10,60	7,95
(1,2,3) 377053 377064 = N 8	6,52	4,89	6,52	4,89	6,52	4,89
(1,2,3) 377112 377123 = N 40	32,60	24,45	32,60	24,45	32,60	24,45
(1,2,3) 377134 377145 = N 55	44,83	33,62	44,83	33,62	44,83	33,62

N = 0,882136 EUR

Numéro de code	Honoraires		Interventions bénéficiaires AVEC régime préférentiel		Interventions bénéficiaires SANS régime préférentiel	
	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)
(1,2,3) 377090 377101 = N 41	36,17	27,13	36,17	27,13	36,17	27,13

§ 2. Prestations à partir du 12^{ème} anniversaire

9.

1. Consultations

a) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, à partir du 12^{ème} anniversaire

N = 3,711286 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) 301011 301022 = N 5	18,56	18,56	14,08

b) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, à partir du 12^{ème} anniversaire

N = 3,711286 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(2) 301092 301103 = N 6	22,27	22,27	17,79

c) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie à partir du 12^{ème} anniversaire

N = 3,711286 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(3) 301114 301125 = N 6	22,27	22,27	17,79

d) Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, à partir du 12^{ème} anniversaire

N = 2,341148 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 301033 301044 = N 11	25,75	25,75	19,32

e) Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 12^{ème} anniversaire

N = 2,671523 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 301055 301066 = N 3	8,01	8,01	6,01
(1,2,3) 301070 301081 = N 6,5	17,36	17,36	13,02

2. Traitements préventifs

a) Examen buccal semestriel, à partir du 12^{ème} anniversaire

N = 2,848133 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 301556 301560 = N 7	19,94	19,94	16,24
(1,2,3) 301571 301582 = N 7	19,94	19,94	16,24

b) Examen buccal annuel, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 56^{ème} anniversaire

10.

N = 2,542853 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 301593 301604 = N 20,96	53,30	53,30	50,00

c) Scellement de fissures et de puits à partir du 12^{ème} anniversaire jusqu'au 14^{ème} anniversaire, uniquement sur les dents définitives, par dent

L = 1,195824 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) 302514 302525 = L 10	11,96	11,96	10,77
(1) 302536 302540 = L 7	8,37	8,37	7,54

d) Détartrage, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 12^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne

L = 1,195824 EUR

Numéro de code	Honoraires	Interventions	
		Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel
(1,3) 301696 301700 = L 10	11,96	11,96	8,97
(1,3) 301711 301722 = L 10	11,96	11,96	8,97
(1,3) 301733 301744 = L 10	11,96	11,96	8,97
(1,3) 301755 301766 = L 10	11,96	11,96	8,97
(1,3) 301770 301781 = L 10	11,96	11,96	8,97

e) Détartrage, par quadrant et par année civile, à partir du 12^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire (suite à une maladie ou traitement médical : voir conditions reprises à l'art. 5 § 2 de la nomenclature)

L = 1,195824 EUR

Numéro de code	Honoraires	Interventions	
		Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel
(1,3) 301394 301405 = L 10	11,96	11,96	8,97
(1,3) 301416 301420 = L 10	11,96	11,96	8,97
(1,3) 301431 301442 = L 10	11,96	11,96	8,97
(1,3) 301453 301464 = L 10	11,96	11,96	8,97
(1,3) 301475 301486 = L 10	11,96	11,96	8,97

f) Détartrage, par quadrant et par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire

L = 1,195824 EUR

Numéro de code	Honoraires	Interventions		(*)	
		Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel	Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel
(1,3) 302153 302164 = L 10	11,96	11,96	8,97	1,20	0,90
(1,3) 302175 302186 = L 10	11,96	11,96	8,97	1,20	0,90
(1,3) 302190 302201 = L 10	11,96	11,96	8,97	1,20	0,90
(1,3) 302212 302223 = L 10	11,96	11,96	8,97	1,20	0,90
(1,3) 302234 302245 = L 10	11,96	11,96	8,97	1,20	0,90

(*) Montant de l'intervention de l'assurance pour les bénéficiaires qui, durant l'année civile précédente, n'auront pas eu recours à une consultation ou une prestation dentaire.
(à codifier par l'O.A. sous le numéro 301976)

3. Parodontologie

11.

Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, du 18^{ème} anniversaire et jusqu'au 36^{ème} anniversaire

L = 1,016500 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3) 301254 301265 = L 20	20,33	20,33	15,25

4. Soins conservateurs

a) Obturation(s) de cavité(s) de dent lactéale, à partir du 12^{ème} anniversaire

L = 1,280870 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) 303811 303822 = L 30	38,43	38,43	35,76
(1) 303833 303844 = L 40	51,23	51,23	48,56
(1) 303855 303866 = L 50	64,04	64,04	61,37

b) Soins conservateurs de dents définitives chez le bénéficiaire à partir du 12^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,280870 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) 304216 304220 = L 20	25,62	25,62	22,95
(1) 304231 304242 = L 30	38,43	38,43	35,76
(1) 304253 304264 = L 40	51,23	51,23	48,56
(1) 304275 304286 = L 50	64,04	64,04	61,37
(1) 304290 304301 = L 60	76,85	76,85	74,18

c) Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire à partir du 12^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,658728 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) 304312 304323 = L 44	72,98	72,98	69,51
(1) 304533 304544 = L 53	87,91	87,91	84,44
(1) 304555 304566 = L 80	132,70	132,70	129,23
(1) 304570 304581 = L 106	175,83	175,83	172,36

d) Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, à partir du 12^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,934287 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3) 304754 304765 = L 15	29,01	29,01	25,54
(1,3) 304776 304780 = L 20	38,69	38,69	35,22

e) Soins conservateurs de dents chez le bénéficiaire à partir du 18^{ème} anniversaire

L = 1,280870 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) 304371 304382 = L 20	25,62	25,62	19,22
(1) 304393 304404 = L 30	38,43	38,43	31,03
(1) 304415 304426 = L 40	51,23	51,23	43,83
(1) 304430 304441 = L 50	64,04	64,04	55,43
(1) 304452 304463 = L 60	76,85	76,85	68,24

L = 1,658728 EUR

12.

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	304496	304500	= L	44	72,98	72,98	63,40
(1)	304592	304603	= L	53	87,91	87,91	78,33
(1)	304614	304625	= L	80	132,70	132,70	123,12
(1)	304636	304640	= L	106	175,83	175,83	166,25

f) Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire à partir du 18^{ème} anniversaire

L = 1,934287 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	304710	304721	= L	15	29,01	29,01	21,76
(1,3)	304732	304743	= L	20	38,69	38,69	29,02

g) Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur canines ou incisives, à partir du 12^{ème} anniversaire, par dent

L = 1,280870 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	303590	303601	= L	7,81	10,00	10,00	7,50

h) Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, à partir du 12^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents

L = 1,280870 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	303612	303623	= L	7,81	10,00	10,00	7,50

i) Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, à partir du 12^{ème} anniversaire

L = 1,280870 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	303575	303586	= L	58,55	74,99	74,99	66,38

5. Extractions

a) Extraction d'une dent du 12^{ème} anniversaire au 15^{ème} anniversaire ou à partir du 66^{ème} anniversaire

L = 1,470258 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	304850	304861	= L	21,21	31,18	31,18	23,39

b) Extraction d'une dent du 12^{ème} anniversaire au 15^{ème} anniversaire ou à partir du 66^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance

L = 1,470258 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	304872	304883	= L	15	22,05	22,05	16,54

c) *Extraction d'une dent à partir du 15^{ème} anniversaire jusqu'au 66^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3bis*

L = 1,470258 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	304894	304905	= L	21,21	31,18	31,18	23,39

d) *Extraction d'une dent à partir du 15^{ème} anniversaire jusqu'au 66^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 bis, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance*

L = 1,470258 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	304916	304920	= L	15	22,05	22,05	16,54

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

A. *Prothèses amovibles à partir du 12^{ème} anniversaire (jusqu'au 50^{ème} anniversaire, l'intervention n'est due qu'après accord du Conseil Technique Dentaire ou du médecin conseil)*

L = 0,820304 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	307731	307742	= L	376	308,43	293,01	231,33
(1)	307753	307764	= L	376	308,43	293,01	231,33
(1)	307775	307786	= L	376	308,43	293,01	231,33
(1)	307790	307801	= L	376	308,43	293,01	231,33
(1)	307812	307823	= L	376	308,43	293,01	231,33
(1)	307834	307845	= L	376	308,43	293,01	231,33
(1)	307856	307860	= L	376	308,43	293,01	231,33
(1)	307871	307882	= L	376	308,43	293,01	231,33
(1)	307893	307904	= L	376	308,43	293,01	231,33
(1)	307915	307926	= L	376	308,43	293,01	231,33
(1)	307930	307941	= L	412	337,97	321,08	253,48
(1)	307952	307963	= L	412	337,97	321,08	253,48
(1)	307974	307985	= L	412	337,97	321,08	253,48
(1)	307996	308000	= L	412	337,97	321,08	253,48
(1)	308011	308022	= L	453	371,60	353,02	278,70
(1)	308033	308044	= L	453	371,60	353,02	278,70
(1)	308055	308066	= L	453	371,60	353,02	278,70
(1)	308070	308081	= L	453	371,60	353,02	278,70
(1)	308092	308103	= L	526	431,48	409,91	323,61
(1)	308114	308125	= L	526	431,48	409,91	323,61
(1)	308136	308140	= L	526	431,48	409,91	323,61
(1)	308151	308162	= L	526	431,48	409,91	323,61
(1)	306832	306843	= L	600	492,18	467,58	369,14
(1)	306854	306865	= L	600	492,18	467,58	369,14
(1)	306876	306880	= L	600	492,18	467,58	369,14
(1)	306891	306902	= L	600	492,18	467,58	369,14
(1)	306913	306924	= L	600	492,18	467,58	369,14
(1)	306935	306946	= L	600	492,18	467,58	369,14

L = 0,820304 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
1. Réparation ou adjonction			
(1) 309013 309024 = L	61,5	50,45	37,84
(1) 309035 309046 = L	61,5	50,45	37,84
(1) 309050 309061 = L	85	69,73	52,30
(1) 309072 309083 = L	85	69,73	52,30
(1) 309094 309105 = L	24,5	20,10	15,08
(1) 309116 309120 = L	24,5	20,10	15,08
2. Remplacement de la base (*)			
(1) 309131 309142 pour L	376	92,53	69,40
(1) 309153 309164 pour L	376	92,53	69,40
(1) 309131 309142 pour L	412	101,39	76,05
(1) 309153 309164 pour L	412	101,39	76,05
(1) 309131 309142 pour L	453	111,48	83,61
(1) 309153 309164 pour L	453	111,48	83,61
(1) 309131 309142 pour L	526	129,44	97,08
(1) 309153 309164 pour L	526	129,44	97,08
(1) 309131 309142 pour L	600	147,65	110,74
(1) 309153 309164 pour L	600	147,65	110,74

(*) Les honoraires et l'intervention pour le remplacement de la base s'élèvent à 30% des honoraires et de l'intervention fixés pour la prothèse.

7. Radiographies

N = 0,815069 EUR

Numéro de code	Honoraires		Interventions bénéficiaires AVEC régime préférentiel		Interventions bénéficiaires SANS régime préférentiel	
	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)
(1,2,3) 307016 307020 = N	26	21,19	15,89	19,08	14,31	11,92
(1,2,3) 307031 307042 = N	13	10,60	7,95	9,54	7,16	5,97
(1,2,3) 307053 307064 = N	8	6,52	4,89	5,87	4,41	3,67
(1,2,3) 307112 307123 = N	40	32,60	24,45	29,34	22,01	18,34
(1,2,3) 307134 307145 = N	55	44,83	33,62	40,35	30,26	25,22

N = 0,882136 EUR

Numéro de code	Honoraires		Interventions bénéficiaires AVEC régime préférentiel		Interventions bénéficiaires SANS régime préférentiel	
	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)
(1,2,3) 307090 307101 = N	41	36,17	27,13	32,56	24,42	20,35

§ 3. Autres prestations

15

Traitements orthodontiques

L = 1,378570 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	305594	305605	= L	50	68,93	68,93	51,70

L = 1,250233 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	305616	305620	= L	16,5	20,63	20,63	15,48
(1,2)	305653	305664	= L	16,5	20,63	20,63	15,48
(1,2)	305712	305723	= L	16,5	20,63	20,63	15,48

L = 1,250233 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	305631	305642	= L	125	156,28	156,28	117,21
(1,2)	305675	305686	= L	125	156,28	156,28	117,21
(1,2)	305852	305863	= L	12	15,00	15,00	11,25
(1,2)	305874	305885	= L	15	18,75	18,75	14,07
(1,2)	305896	305900	= L	12	15,00	15,00	11,25

L = 1,357487 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	305830	305841	= L	20	27,15	27,15	20,37

L = 1,195824 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	305911	305922	= L	10	11,96	11,96	8,97